

Peine capitale

Enfin, il y a ceux qui disent que l'État n'a pas le droit de retirer la vie à quelqu'un. J'estime que l'État a toujours eu le droit de s'adresser à nous pour régler des questions de ce genre. Lorsque le Canada a décidé de participer à la guerre, il y avait évidemment une question de vie ou de mort. En ce qui concerne l'avortement, le Parlement a décidé qu'on pouvait tuer un foetus ou un enfant qui n'est pas encore né. Il s'agit une fois de plus d'une question de vie ou de mort.

Ce débat a été long et difficile pour tous les députés. Ma décision, et je connais celle d'autres députés de cette Chambre, décevra ceux qui sont d'un avis contraire. C'est une des réalités de la vie publique. En fin de compte, je dois prendre la décision. Je le fais en ayant à l'esprit le motif restreint dont j'ai parlé. Si la motion est adoptée, je devrai évaluer la recommandation du Comité et décider si elle correspond aux critères sur lesquels je fonde cette décision.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, je dois vous avouer que c'est avec peu d'enthousiasme que je prend la parole en ce jour très important, car je sais que moins de 19 p. 100 des députés de la Chambre des communes ont eu l'occasion de s'exprimer sur cette question et qu'à la fin de la séance d'aujourd'hui la grande majorité des députés n'auront toujours pas eu la possibilité d'expliquer pourquoi ils voteront comme ils le feront sur cette question cruciale.

Je suis également peu enthousiaste parce que, si cette motion est adoptée, le Comité aura pour tâche sinistre de se déplacer un peu partout dans le pays afin de déterminer la méthode appropriée pour exécuter certains criminels. À la fin de l'été, une fois ces audiences terminées, nous consacrerons des semaines, voire des mois, à l'étude du projet de loi que déposera le comité, ce qui coûtera plusieurs millions de dollars.

Je dois vous dire en toute honnêteté que je n'estime pas que ce projet de loi devrait constituer une priorité pour le pays. La Chambre des communes devrait plutôt consacrer son temps et son savoir-faire, ainsi que ses fonds, à des questions comme le chômage, les problèmes du secteur primaire, des petites entreprises, du secteur agricole et des jeunes, l'amélioration des hôpitaux et des écoles, ainsi de suite. Mais le gouvernement a décidé que la peine de mort constituait une priorité. Pour ma part, j'estime que c'est une priorité mal placée.

Ce qui me préoccupe au plus haut point, c'est que le Canada est reconnu comme un pays pacifique, un respectueux des lois et non belliqueux. Si des centaines de milliers de personnes tentent d'immigrer au Canada chaque année, c'est en raison de la bonne réputation dont jouit notre pays. Le Canada est considéré dans le monde comme un chef de file dans le domaine des droits et des libertés. En rétablissant la peine de mort, il ferait à mon avis un pas en arrière et n'honorerait pas les engagements qu'il a pris en ce sens.

Le Canada est partie à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'est engagé à défendre les mêmes valeurs dans sa Charte des droits et libertés. L'article 12 de cette dernière indique que chacun a droit à la protection contre tous traitements ou peines cruels et inusités.

Le Canada fait également partie de la communauté internationale par l'intermédiaire des Nations Unies. Le 8 décembre 1977, l'Assemblée générale de l'ONU a réaffirmé la résolution

no. 3262, selon laquelle le principal objectif en ce qui concerne la peine capitale devrait être de réduire progressivement le nombre d'infractions pour lesquelles la peine de mort peut être imposée, en vue de supprimer cette forme de châtiment.

Madame la Présidente, je n'ai pas besoin de vous rappeler que le Canada est également partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. L'article 6 de ce pacte indique que «le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie. Aucune disposition du présent article ne peut être invoquée pour retarder ou empêcher l'abolition de la peine capitale par un État partie au présent Pacte.»

Pendant de nombreuses années, nous avons tous reconnu que ce qui distingue les gens, ce sont les amis qu'ils ont. En 1976, le Canada a aboli la peine de mort. Ce faisant, il s'est joint à de nombreux pays très progressistes, notamment des pays occidentaux, dont l'Australie, l'Autriche, le Danemark, la Finlande, la République fédérale d'Allemagne, la France, le Saint-Siège, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, Israël, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni et bien d'autres.

Si nous devons voter en faveur du rétablissement de la peine capitale, nous nous joindrions aux deux seules autres nations occidentales qui envisagent cette approche. D'abord la Turquie, puis un certain nombre d'États américains, non pas tous mais quelques-uns. Nous joindrions les rangs de pays communistes, de dictatures militaires, de dictatures de bas étage, de pays comme l'Iran et l'Irak, l'Afrique du Sud, l'Union soviétique, le Chili, la Lybie et le Kampouchea.

En vérité, les Canadiens doivent se demander à quel type de pays ils veulent être associés: aux nations occidentales progressistes ou à cette, si je peux dire, variété de dictatures communistes et militaires, exception faite de la Turquie et de ces États américains. Je pense que la réponse est claire.

Pour moi, il a été pour la toute première fois question de la peine capitale au cours d'un débat qui remonte à 1953, quand un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes avait été constitué pour se pencher sur la peine capitale. Je n'avais que 11 ans à l'époque. Je me souviens néanmoins d'en avoir parlé avec mon père, d'avoir voulu connaître son point de vue, prendre conseil sur cette question morale si critique et si importante que le pays se posait alors et se pose encore aujourd'hui.

C'était juste après Pâques. Il me souligna que nous venions tout juste de commémorer à l'église la crucifixion de Jésus, que c'est la forme ultime de la peine capitale, qu'elle exacerbe la souffrance et la douleur. On attachait des gens à des croix et ils y restaient pendant des jours et des jours jusqu'à ce qu'ils expirèrent. Jésus a aussi été torturé sur la croix. Mon père m'a dit: «Mon fils, tu sais ce qu'à répondu Jésus à ceux qui le traitaient ainsi? «Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.»» Encore aujourd'hui, ces mots sont gravés dans ma mémoire. Au fil des années, ce souvenir m'a aidé à maintenir ma position sur la peine capitale, la position d'un abolitionniste.